



## MINISTÈRE DES ARMEES

### AVIS DE RECRUTEMENT D'OUVRIERS DE L'ETAT AU TITRE DE L'ANNEE 2026

#### *14<sup>e</sup> BASE DE SOUTIEN DU MATERIEL*

La 14<sup>e</sup> BSMAT est présente sur trois sites : Nouâtre (37), Bruz (35) et Poitiers (86).

Elle se distingue par son expertise dans la réparation et le stockage de matériels électronique armement et d'équipements multi techniques, chaque site apportant ses compétences spécialisées pour assurer un soutien optimal.

Elle assure le soutien des forces armées, en opérations, sur le territoire national comme sur les théâtres extérieurs.

#### **1. Nombre et répartition géographique des places offertes au recrutement d'ouvriers de l'Etat organisé au titre de l'année 2026**

Le nombre total de postes offerts au recrutement est fixé à **dix**.

Ces postes sont répartis de la manière suivante :

##### Portion centrale de Nouâtre (37) :

- **3 postes de Technicien en électronique** (ouvrier des techniques de l'énergie / régénération des équipements)
- **1 poste de mécanicien Poids Lourd/Véhicules Légers** (mécanicien en mécanique générale)
- **1 poste de mécanicien maintenance industrielle** (mécanicien en mécanique générale)

##### 13<sup>e</sup> GMEA – Site de Bruz (35) :

- **1 poste de Technicien de maintenance électronique – spécialisé en bacs de test automatisé** (ouvrier des techniques de l'énergie / régénération des équipements)
- **1 poste de Technicien en électronique** (ouvrier des techniques de l'énergie / régénération des équipements)

##### 14<sup>e</sup> GMEA – Site de Poitiers (86) :

- **1 poste d'Opérateur en traitement de surface** (conducteur de traitement des matériaux / peinture industrielle)
- **1 poste de Mécanicien armement** (mécanicien d'armement)
- **1 poste de Technicien maintenance industrielle – spécialisé en levage et contrôle** (ouvrier des techniques de l'énergie / électricité générale montage)

A titre d'information, **le salaire net** (prime de rendement incluse) **est d'environ 1 680 euros** (hors prélèvement cotisation mutuelle + prélèvement à la source impôts).

Depuis le 01 janvier 2024, la reprise d'ancienneté de service est appliquée sur l'expérience professionnelle antérieure réalisée comme suit :

- Salarié, Travailleur indépendant, Fonctionnaire ou Agent contractuel du droit publics : reprise de la durée totale d'activité professionnelle **si elle correspond à la profession de recrutement**,
- Militaire : reprise des  $\frac{3}{4}$  de la durée totale d'activité professionnelle **si elle est en lien avec la profession de recrutement**.

## **2. Calendrier des sélections**

Date limite d'envoi des candidatures : le 18 mars 2026 avant minuit.

Examen des dossiers par la commission de présélection : date prévisionnelle en semaine 13.

Organisation des épreuves de l'essai professionnel d'embauche : date prévisionnelle en semaine 16.

Date de prise de poste : date prévisionnelle le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

## **3. Conditions d'inscription des candidats**

Ce recrutement est ouvert à toute personne possédant un CAP, un BEP ou un diplôme d'un niveau équivalent ou supérieur de l'enseignement technologique dans les domaines professionnels cités dans le paragraphe I. Faute de diplôme, les personnes intéressées devront pouvoir attester d'une expérience d'au moins trois années dans la profession ou dans le domaine professionnel envisagé, comme ouvrier professionnel.

Chaque candidat doit :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- Jouir de ses droits civiques dans l'Etat dont il est ressortissant ;
- Être exempté de toute condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire et incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont il est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique prévues par la nomenclature des professions ouvrières pour l'exercice des fonctions postulées et en cas de handicap, au regard des possibilités de compensation de celui-ci ;
- Justifier des qualifications ou de l'expérience professionnelle requise par la nomenclature des professions ouvrières pour l'embauchage dans le groupe de profession concernée\*.

\*Conditions remplies au plus tard à la date de l'épreuve technique de l'essai professionnel d'embauche ou au plus tard à la date de signature du contrat pour les apprentis n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans.

## **4. Constitution du dossier de candidature**

Les candidats doivent impérativement demander leur dossier de candidature complet et le transmettre, au bureau des ressources humaines de la 14<sup>e</sup> BSMAT de Nouâtre.

- par voie électronique : [14bsmat-pc.recrutement.fct@intradef.gouv.fr](mailto:14bsmat-pc.recrutement.fct@intradef.gouv.fr)

Ce dossier comprend :

- Formulaire d'inscription au recrutement d'ouvriers de l'Etat du ministère des armées ;
- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae indiquant le niveau d'étude, ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et les emplois occupés ;
- Une copie de la carte d'identité (recto-verso) ou passeport **en cours de validité** ;
- La copie des diplômes détenus ou tout autre document attestant de la détention ou à défaut les certificats de travail attestant de l'expérience professionnelle exigée pour accéder à la profession envisagée ;
- Une copie du document attestant que le candidat se trouve en position régulière au regard du service national ;
- Candidats mineurs : autorisation à participer aux épreuves établies par la personne exerçant l'autorité parentale ;
- Apprentis : évaluations réalisées durant la formation ;
- Candidats handicapés : courrier à l'attention du président du jury pour les candidats bénéficiant d'aménagement d'épreuves, sur demande et avis médical.

**Aucun document papier ne sera accepté.**

**Tout dossier incomplet ou présenté hors délai ne sera pas retenu.**

## **5. Organisation de la sélection**

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission de présélection. Au terme de cet examen, la commission établit une liste de candidats sélectionnés pour subir les épreuves de l'essai professionnel d'embauche. Seuls seront convoqués aux épreuves les candidats préalablement retenus par la commission de présélection. La liste des candidats présélectionnés sera communiquée par voie d'affichage.

## **6. Information et convocation des candidats présélectionnés**

Dix jours au moins avant la date des épreuves, les candidats présélectionnés sont convoqués individuellement par l'organisme recruteur auquel ils ont envoyé leur dossier de candidature. Un courrier est adressé par voie électronique par l'organisme recruteur à chaque candidat, pour subir les épreuves de l'essai professionnel d'embauche.

## **7. Organisation des essais professionnels d'embauche**

L'essai professionnel d'embauche est constitué d'une épreuve pratique consistant en une épreuve technique suivie d'un entretien avec le jury :

- L'épreuve technique permet d'apprécier les compétences professionnelles du candidat (coefficients 2) ;
- L'entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes vise à apprécier la personnalité, les aptitudes professionnelles et la motivation du candidat (coefficient 1).
- A l'occasion de l'épreuve pratique, les connaissances générales en matière d'hygiène et de sécurité au travail relatives à la profession doivent être vérifiées ;
- La durée de l'épreuve pratique ne peut excéder 6 heures.
- L'essai professionnel d'embauche est noté sur 20 par le jury d'essai. Les notes éliminatoires de l'épreuve technique et de l'entretien avec le jury sont fixées à 10 sur 20 ;
- La réussite à l'essai est conditionnée par une note moyenne globale minimum de 12/20.

A l'issue de la sélection, la liste des candidats sélectionnés fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

## **8. Type de recrutement après sélection**

A l'issue de la procédure de sélection, le candidat retenu est recruté en qualité d'ouvrier auxiliaire et signe un contrat à durée déterminée.

A l'issue de son stage, si l'agent donne satisfaction, il est affilié au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État et signe un contrat à durée indéterminée. Dès son affiliation, il devient ouvrier réglementé.

*Nota :* Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au bureau des ressources humaines : [14bsmat-pc.recrutement.fct@intradef.gouv.fr](mailto:14bsmat-pc.recrutement.fct@intradef.gouv.fr).

Le colonel Olivier de PLACE  
commandant la 14<sup>e</sup> base de soutien du Matériel

